



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-07

Séance du 26 Janvier 2024

Date de convocation : 22/01/2024 L'an 2024, le 26 Janvier à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme
DARIES ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M.
MUSSARD ; M. FLEISH ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à M. FLEISCH ;
M. OREAL à Mme CABANNE et Mme SERRA à Mme
LEVAVASSEUR.

Était absente excusée : Mme BECARD.

**Tome 1 - N°24-07 - OBJET : Tableau des effectifs des emplois permanents du CCAS de
la ville de Tours.**

Madame la Vice-Présidente expose aux administrateurs qu'il appartient à l'organe
délibérant de l'établissement sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs
des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des
fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Sur la proposition de la Mme Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des effectifs de l'établissement à compter du 01/01/2024 comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Effectif
<i>Filière administrative</i>		48
Attachés territoriaux	A	11
Rédacteurs territoriaux	B	11
Adjoint administratifs territoriaux	C	26
<i>Filière technique</i>		35
Ingénieurs territoriaux	A	1
Techniciens territoriaux	B	4
Agents de Maîtrise territoriaux	C	3
Adjoint techniques	C	27
<i>Filière médico-sociale</i>		243
Médecins territoriaux	A	2
Psychologues territoriaux	A	2
Infirmiers en soins généraux territoriaux	A	21
Cadre de santé	A	2
Infirmiers Territoriaux	B	3
Aides-soignants territoriaux	B	93
Agents Sociaux	C	120
<i>Filière animation</i>		11
Animateurs territoriaux	B	4
Adjoint d'animation territoriaux	C	7
<i>Filière sociale</i>		
Assistants Socio-Educatifs	A	10
Nombre de postes permanents		347

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,


Rachel MOUSSOUNI

